

Commission départementale d'aménagement commercial

du 22/05/2012 à 14H30

Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

14H30 - Dossier 96 D, déposé par SCI IMMO-MYJEAN

Commune : ISLE D'ABEAU (L')

Projet : autorisation préalable à l'extension d'un commerce non spécialisé non alimentaire de 850 m² de surface de vente, sous l'enseigne "FOIR'FOUILLE", pour porter sa surface totale à 2 550 m², ZAC des Sayes à L'ISLE D'ABEAU

15H00 - Dossier 95 D, déposé par SARL VMONT PROMOTION

Commune : CHATTE

Projet : autorisation préalable à l'extension d'un ensemble commercial de 900 m² de surface de vente par la création de trois cellules commerciales dédiées à l'équipement de la personne, à l'équipement de la maison et autre, pour porter la surface de l'ensemble commercial à 2 400 m², zone des gameux sur la commune de CHATTE

15H30 - Dossier 94 D, déposé par SNC VINCI IMMOBILIER RESIDENCES SERVICES

Commune : ECHIROLLES

Projet : autorisation préalable à la création d'un ensemble commercial composé de 4 commerces de détail non alimentaire pour 1 825,88 m² de surface de vente, avenue Edmond Esmonin sur la commune d'ECHIROLLES